

Burundi : le député Nduwimana élu Ombudsman de la République

@rib News, 21/11/2016 - Source Xinhua Le député Edouard Nduwimana a été élu lundi Ombudsman (médiateur) de la République du Burundi par les membres de l'assemblée nationale burundaise (photo) à une "très forte majorité", a déclaré le président de la chambre basse du parlement bicaméral, Pascal Nyabenda. M. Nduwimana, jusqu'ici deuxième vice-président de l'Assemblée nationale et membre du Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD ; 1er parti au pouvoir), remplace son compatriote Mohamed Rukara, dont le mandat de six non renouvelable prend fin le 23 novembre 2016.

M. Nduwimana assurera dorénavant la fonction de médiateur de la République burundaise dont la proposition émane de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi (AAPRB) conclu en 2000 entre les protagonistes du conflit burundais. Lors d'un vote organisé au bulletin secret comme le prévoit la loi burundaise pour les élections uninominales, M. Nduwimana, juriste de formation, a obtenu 106 voix qui lui sont favorables, 9 contre et une abstention. Selon la Constitution du Burundi en vigueur promulguée le 18 mars 2005, l'Ombudsman de la République est une personnalité choisie pour son esprit "d'intégrité et de probité" avec une mission de "rassembleur" à travers son apport dans le règlement des litiges sociaux entre les différents segments de la société burundaise. M. Nduwimana, qui devient la 6^{ème} personnalité burundaise au plan protocolaire après les institutions du président de la République, du président de l'assemblée nationale, du président du Sénat, du 1er vice-président de la République et du 2^{ème} vice-président de la République. Dans les rangs des militants des partis d'opposition approchés, l'élection de M. Nduwimana n'a pas suscité de l'enthousiasme, mais a plutôt été accueillie avec "froideur". Cette mouvance politique lui reprocherait "de n'avoir rien fait pour empêcher l'éclatement des dissidences au sein des formations politiques" pour lesquelles il avait un droit de regard quand il occupait le poste de ministre de l'Intérieur.